

La protection des droits humains en Haïti Janvier - Mars 2013

Ce premier rapport trimestriel, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, fournit un aperçu de la diversité des problèmes liés à la protection des droits humains, ainsi que les programmes et activités d'une partie des acteurs étatiques et non-gouvernementaux œuvrant dans le domaine de la protection en Haïti. Ce rapport a été préparé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme/Section des droits de l'homme de la MINUSTAH à partir des informations soumises par divers acteurs dans les domaines de la protection, et de la protection de l'enfant et des violences basées sur le genre sous les auspices d'UNICEF et FNUAP respectivement. Il met en exergue les sujets les plus préoccupants mais aussi les avancées notées dans le domaine de la protection au cours du premier trimestre 2013. Ces sujets requièrent l'attention continue des autorités et de la société civile haïtiennes, ainsi que de leurs partenaires internationaux.

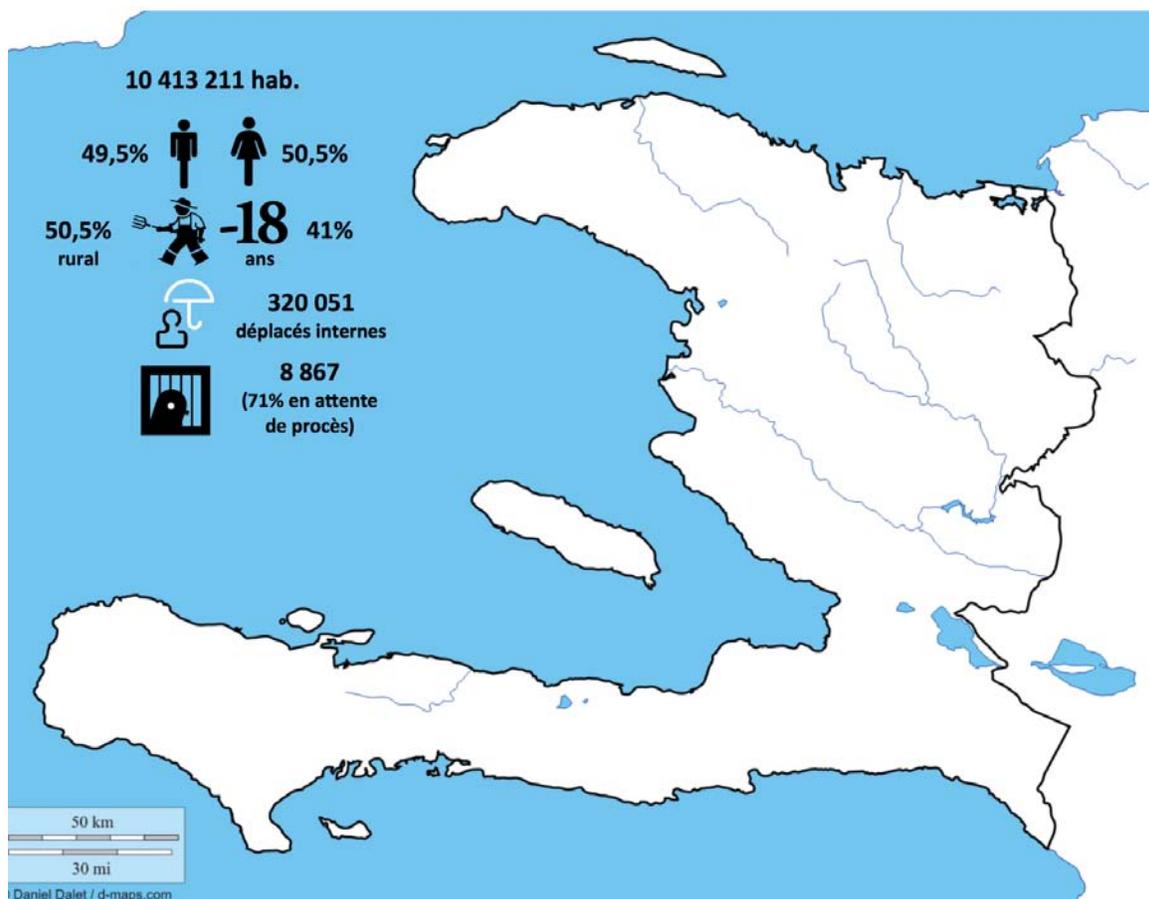
Le Comité permanent inter-agence a défini la protection comme « l'ensemble des activités visant à obtenir le respect absolu des droits des individus, conformément à la lettre et à l'esprit des sources pertinentes du droit (droits de l'homme, droit humanitaire et droit des réfugiés), y compris la législation nationale haïtienne. » (Politique de protection des personnes déplacées internes, 1999).

Afin de préserver la mise en œuvre des programmes et la sécurité du personnel œuvrant dans le domaine de la protection, les sources de certaines informations ne sont pas citées mais sont disponibles sur requête.

Table des matières

Chiffres clés	3
Développements Clés	3
I. Les enfants	4
Enfants victimes de traite	4
Enfants séparés.....	5
Enfants en situation de domesticité	5
Enfants des rues	5
Enfants en centres résidentiels.....	5
Violations aux droits des enfants.....	6
Les enfants en conflit avec la loi.....	7
II. Les femmes	10
Quelques chiffres de la violence faite aux femmes et filles	10
III – Les personnes déplacées internes	12
Perspectives.....	13
Évictions forcées	14
Atteinte à l'intégrité physique et destruction de biens dans les camps	15
IV. Les personnes en situation de handicap	16
V. Les personnes âgées	17
Focus sur l'insécurité alimentaire	17
VI. Lesbiennes, Homosexuels, Bisexuels et Transgenre	18
Focus sur les cas les plus flagrants rapportés à Port au Prince.....	18
VII. Les personnes en détention	19
VIII. Personnes refoulées/déportées	20
IX. Apatrides	20
Activités à venir	21
Que faisons-nous?	22
Contactez nous	22
Qui sommes-nous ?	22

Chiffres clés



Développements clés

9 janvier : Un accord est conclu entre les autorités locales dominicaines et haïtiennes ainsi qu'avec l'organisation non-gouvernementale (ONG) dominicaine 'Solidaridad Fronteriza' quant à la situation de 1.080 travailleurs migrants haïtiens dont l'entrée en République Dominicaine est refusée et qui occupent le pont Massacre entre Ouanaminthe (département du Nord-est) et Dajabón (République Dominicaine). Cet accord prévoit de faciliter la délivrance de passeports à 800 travailleurs haïtiens migrants dans les huit jours. Le 7 février, 699 de ces 800

travailleurs reçoivent des visas d'un an pour la République Dominicaine.

21 janvier : Début effectif du processus de relocalisation des habitants du camp Jean-Marie Vincent (Port-au-Prince, département de l'Ouest).

23 janvier : Remaniement du Gouvernement, désormais composé de 44% de femmes.

27 février : Présentation officielle du rapport annuel de l'Office de la protection du citoyen (OPC), détaillant l'évolution et les activités de

l'OPC ainsi qu'une analyse de la situation des droits de l'homme en Haïti pour la période 2009-2012. Le rapport couvre principalement l'impunité, le dysfonctionnement du système judiciaire, les droits des détenus, des enfants, des femmes, des personnes déplacées internes et des personnes rapatriées par la force, le droit à la liberté d'expression, le statut civil et la corruption.

8 mars : Célébration de la journée internationale de la femme.

16 mars : Audiences de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) sur la situation des droits de l'enfant, de la femme et des droits à la sécurité publique et à la liberté d'expression en Haïti, lors de la 147^{ème} période

de session de la Commission à Washington (USA) en présence de la Ministre déléguée chargée des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême. Haïti étant traditionnellement représenté par sa mission diplomatique auprès de l'Organisation des Etats Américains, la présence de la Ministre déléguée à ces audiences est sans précédent.

19 mars : Présentation du rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, M. Forst, suite à sa visite au pays du 2 au 9 mars, lors de la 22^{ème} session du Conseil des droits de l'homme à Genève (Suisse).

22 mars : Célébration de la journée internationale de l'eau.

I. Les enfants

Enfants victimes de traite

La traite frontalière des enfants semble avoir augmenté en raison des mauvaises récoltes et la hausse des prix des produits nationaux de base suite aux destructions causées par le passage de l'ouragan Sandy en octobre 2012. L'ouragan a considérablement accru la vulnérabilité des familles vivant en milieu rural, qui demeurent la source principale de la traite des

enfants à des fins domestiques. La détérioration dans les services fournis aux personnes déplacées vivant dans les camps a aussi accru la fragilité économique des familles, contribuant à une hausse des cas d'enfants victimes de traite. A ce jour, environ 200 des enfants qui traversent quotidiennement la frontière à Ouanaminthe de Haïti vers la République Dominicaine seraient victimes de traite.

Depuis le début de l'année, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a assisté 114 enfants identifiés comme ayant été victimes de traite pour raison d'exploitation économique (domesticité). Ces enfants ont été victimes d'abus sexuel et/ou d'abus physique aggravé. L'OIM a travaillé en collaboration avec l'Institut du bien-être social et des recherches (IBESR) et la Brigade de protection des mineurs (BPM) pour identifier, référer et réunifier toutes ces victimes à leurs familles. En partenariat avec deux ONG haïtiennes, Foyer l'Escale et Centre d'Action pour le Développement, les victimes ont été logées, et ont reçu une assistance médicale et psychosociale.

Enfants séparés

Entre février 2010 et avril 2013, 1.568 cas d'enfants qui avaient été séparés de leurs familles ont fait l'objet d'un suivi particulier dans le cadre d'un programme de réunification familiale. Il a été observé que ces enfants ont, plus que les autres, à faire face à des difficultés cumulées, liées en particulier aux mauvaises conditions socio-économiques dans la vie familiale (pour 41% d'entre eux), au manque d'accès à la santé (26%), aux problématiques d'ordre social (13%) et à la violence familiale (17%).

Enfants en situation de domesticité

En Haïti, entre 150.000 et 500.000 enfants vivent dans une situation de domesticité, phénomène connu sous le nom de *restavek*, sans respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Parmi les 1.050 enfants séparés de leurs familles soutenus par un acteur protection depuis 2010, 7% sont des *restaveks*.

La définition de Procédures Standards de prise en charge des enfants vulnérables (c'est-à-dire les filles-mères, les enfants en situation de handicaps, les enfants victimes d'abus, en conflit avec la loi, et abandonnés/séparés), est en cours de finalisation. L'IBESR, le MAST, l'UNICEF et des ONG telles qu'IRC, Terre des hommes-Lausanne et Handicap International en particulier contribuent à ce travail.

Enfants des rues

Le dernier recensement effectué par l'Institut du Bien-Etre Social et de Recherches (IBESR) indiquait qu'à la mi-2012, il y avait environ 2.850 enfant des rues à travers le pays : 600 dans le département du Nord, 400 dans le dé-

partement du Sud ; 550 dans le département du Sud-Est; 300 dans le département de l'Artibonite, et plus de 1.000 dans le département de l'Ouest. Cette problématique se retrouve essentiellement dans les villes principales du pays. Ce phénomène s'imbrique également dans la problématique de la domesticité infantile car beaucoup d'enfants des rues sont des adolescents qui ont fui une situation de domesticité.

À la mi-février, entre 120 et 200 enfants des rues de la zone métropolitaine ont été conduits par les services sociaux du Gouvernement (IBESR) au Ranch de la Croix des Bouquets pour un programme de recensement organisé par le Gouvernement. Les enfants sont restés dans ce centre pour une durée de trois à cinq jours. Ils y ont bénéficié d'activités psycho-sociales en lien avec leurs activités dans la rue pour les soutenir dans la réalisation de ces activités.

Enfants en centres résidentiels

Les « centres résidentiels » regroupent les crèches (enfants de zéro à trois ans) et les orphelinats (enfants de trois ans et plus). L'IBESR, dans son Plan stratégique d'avril 2012, estime qu'environ 30.000 enfants vivent dans 700 centres résidentiels identifiés. Certains centres, pour la plupart non contrôlés par l'Etat, ont profité des dons (souvent étrangers) faits à la suite du séisme. Dans certains de ces centres, les enfants vivent dans des conditions précaires.

Un acteur œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance rapporte que dans certains centres, les enfants sont victimes de maltraitements physiques, d'abus sexuels et risquent d'être victimes de traite. Malgré tout, les parents des zones rurales et ayant des difficultés financières continuent d'envoyer leurs enfants dans ces centres en croyant qu'ils vont bénéfi-

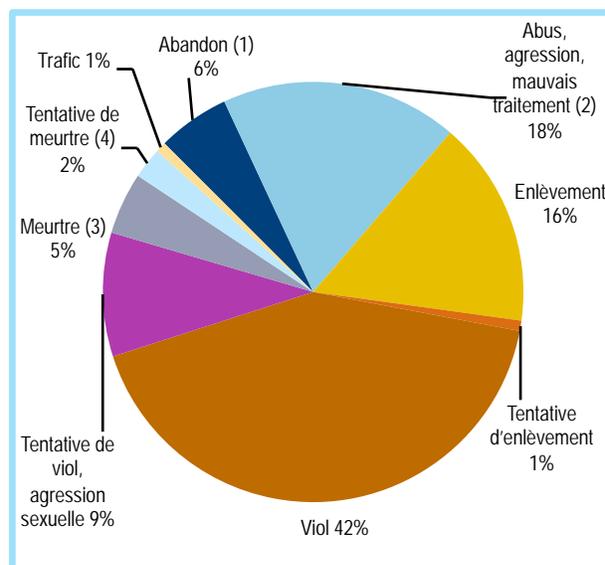
cier d'une meilleure prise en charge et d'une éducation. L'IBESR en a actuellement évalué 359 des 700 centres. Il ressort que 16% présentent des conditions d'accueil satisfaisantes, 58% doivent améliorer leurs standards de prise en charge et 25%, évalués comme centres « rouges », participent à la maltraitance des enfants et devraient être fermés. La fermeture des centres « rouges » et la prise en charge des enfants s'y trouvant est une procédure compliquée et lente en raison d'un manque de procédures claires et des faibles ressources gouvernementales.

Les travaux du Groupe de Travail sur le Placement (des enfants en centres résidentiels) en vue de réviser la loi de 1971 et de proposer des Procédures Standards de prise en charge dans les centres résidentiels ont débuté fin février, réunissant en particulier l'IBESR, le MAST, l'Unité Protection de l'Enfant de la MINUSTAH, UNICEF, Terre des hommes – Lausanne et IRC

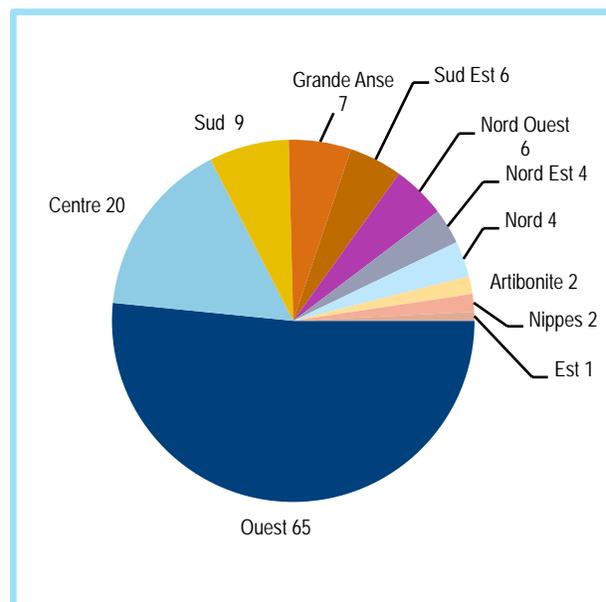
Violations des droits des enfants

Les violations des droits des enfants rapportées à UNPOL/MINUSTAH de janvier à mars. Ces chiffres fournissent un aperçu de situation et ne prétendent pas à l'exhaustivité.

Voici un exemple de programme de réponse, par un acteur œuvrant dans le domaine de la protection :



Graphique 1: Violations des droits des enfants rapportées à UNPOL/MINUSTAH de janvier à mars



Graphique 2: Cas de violations des droits des enfants rapportés par département

¹ Dont 4 cas dans lesquels les bébés abandonnés ont été retrouvés morts.

² Dont 3 cas d'enfants en domesticité.

³ Dont 1 cas de lynchage

⁴ Dont 1 cas de tentative de lynchage.

Dispositif protection des enfants – Terre des Hommes-Lausanne

Terre des Hommes-Lausanne met en œuvre, avec le soutien d'UNICEF, ECHO et la Chaîne du Bonheur, un dispositif de protection en trois axes dans les départements du Sud (ville des Cayes et environs) et de l'Ouest (Grand Goâve et environs) :

Suivis de protection individuelle pour diminuer les risques d'abus, d'exploitation et de violence ou de séparation des enfants au sein des familles, communautés et des centres résidentiels (« maisons d'enfants »). En particulier, il a été observé que 75 % des cas de protection ont été référés à Terre des Hommes par des partenaires externes, ce qui confirme la pertinence d'une approche combinant les systèmes de protection informelle (alerte par le voisinage, communautés, etc.) au système formel (signalement des cas par les services de base et/ou la Police nationale haïtienne (PNH)/ Brigade de protection des mineurs (BPM)).

Lutte contre la séparation des enfants, en collaboration avec l'IBESR, et actions dans les centres résidentiels : recherches de familles et médiations familiales (suivies pendant 6 mois pour confirmer la stabilisation de la réunification des enfants) ; formation de 45 encadrants des centres à l'hygiène et protection de l'enfance ; formation des adolescents dans le domaine de l'éducation à la sexualité et au planning familial ; et fermeture d'un centre due à des problèmes de malnutrition, d'hygiène et de négligence des enfants.

Alternative de protection (Dispositif national de placement en familles d'accueil, en phase de validation) : placement de deux enfants (une fille et un garçon) en famille d'accueil.

Les enfants en conflit avec la loi

L'Unité correctionnelle de la MINUSTAH a rapporté entre janvier et mars, 22 cas dans lesquels des enfants sont suspectés d'avoir commis des délits.

À la fin du mois de mars, l'Unité correctionnelle de la MINUSTAH rapportait qu'un total de 279 enfants en conflit avec la loi avaient été jugés et étaient emprisonnés et détenus dans le pays, comme suit :

Types de délits	Nb. de délits
Agression	4
Tentative de viol et agression sexuelle	3
Viol	7
Enlèvement	1
Vol	6
Tentative de vol à main armée	1

Tableau 1: Les enfants en conflit avec la loi

Jugés	En détention provisoire
23.30%	76.70%
65	214
(64 garçons et 1 fille)	(195 garçons and 19 filles)

Tableau 2: Les enfants condamnés et en attente de jugement

Données géographiques :

Prison	Condamnés (garçons)	Condamnées (filles)	Détention provisoire (garçons)	Détention provisoire (filles)
Port-au-Prince	0	0	0	0
Pétion-Ville	0	1	0	14
Carrefour	0	0	0	0
CERMICOL ⁵	12	0	102	0
Croix des Bouquets	0	0	0	0
Arcahaie	0	0	0	0
Fort Liberté	8	0	9	0
Grande Rivière Nord	0	0	0	0
Cap Haïtien	2	0	8	1
Port de Paix	10	0	12	1
Mirebalais	1	0	4	0
Hinche	4	0	6	0
St-Marc	16	0	9	0
Jérémie	4	0	10	0
Les Cayes	2	0	20	1
Anse à Veau	3	0	4	0
Jacmel	2	0	11	2
TOTAL = 279	64	1	195	19
	22,93%	0,35%	69,89%	6,81%

Tableau 3: Les enfants condamnés et en attente de jugement, par lieu de détention

⁵ Centre de Réhabilitation des Mineurs en Conflit avec la Loi, situé à Port-au-Prince

Le tableau ci-dessus montre que presque 70% des garçons répertoriés par l'Unité correctionnelle de la MINUSTAH sont en détention provisoire, dont une grande majorité au CERMICOL

de Port-au-Prince. Pour leur part, les filles sont principalement en détention provisoire à Pétion-Ville où existe une prison pour femmes et filles

Mineurs en détention dans la prison de Jacmel

La situation de 15 mineurs âgés de 14 à 17 ans, accusés de vol, de meurtre ou de viol, en détention provisoire à la prison de Jacmel a fait l'objet d'un suivi particulier. Le juge en charge de l'instruction et agissant également en tant que juge pour enfants s'est engagé à étudier leur situation et quatre de ces mineurs ont été libérés. Le juge est toujours à la recherche, avec l'IBESR, d'une solution alternative à la détention des autres enfants.

Focus sur la prévention de la délinquance

La section Réduction de la violence communautaire (RVC) de la MINUSTAH cible les jeunes issus de quartiers difficiles et à risque d'être recrutés par des gangs armés, afin de leur fournir une alternative socio-économique au crime et à la violence. De janvier à mars 2013, 1.600 jeunes âgés de 18 à 25 ans se sont donc vu proposer une formation professionnelle ou ont reçu un support à la création de petites entreprises et d'activités génératrices de revenus, et/ou un accompagnement dans la recherche d'un emploi. Ces formations vont de la réparation de téléphones cellulaires et de motocyclettes, à la formation en couture, aux techniques du bâtiment/construction (charpenterie, menuiserie, plomberie, électricité), à l'agriculture ou la ferronnerie, en passant par la comptabilité et le marketing.

Entre janvier et mars, la section RVC a financé 38 projets de réhabilitation d'infrastructures à haute-intensité de main d'œuvre dans les départements de l'Ouest, du Nord et de l'Artibonite, qui ont fourni un emploi temporaire (moyenne de 15 jours) à près de 10.000 jeunes à risque.

World Vision présente

son étude sur "Le Système de Protection de l'Enfant en Haïti" (réalisée entre janvier et juin 2012). Voir à :

http://wvi.org/sites/default/files/Haiti%20Child%20Protection%20Report.FINAL_.French.secure.pdf

II. Les femmes

Quelques chiffres de la violence faite aux femmes et filles

A la date du 8 mai, les crimes suivants contre des femmes et des filles ont été rapportés à la PNH et communiqués à UNPOL/MINUSTAH entre le 1er janvier et le 31 mars 2013 :

Femmes adultes	janv.	fév.	mars	Total
Enlèvement	3	8	2	13
Meurtre	6	5	5	16
Lynchage	0	1	0	1
Viol	12	4	8	24
Tentative de viol	1	2	3	6
Viol en réunion	4	4	4	12
Tentative de viol en réunion	0	1	0	1
Agressions physiques	50	32	52	134
Violences domestiques	19	23	22	64
Total par mois	95	80	96	271

Tableau 4: Crimes commis contre les femmes

Filles mineures	janv.	fév.	mars	Total
Enlèvement	1	3	3	7
Meurtre	1	0	0	1
Lynchage	0	0	0	0
Viol	32	23	36	91
Tentative de viol	4	6	6	16
Viol en réunion	4	5	5	14
Tentative de viol en réunion	0	0	0	0
Violences (non-sexuelles) envers les enfants	0	3	2	5
Agressions physiques/voies de fait (plus graves que ci-dessus et/ou de nature sexuelles)	4	6	8	18
Violences domestiques	3	4	3	10
Total par mois	49	50	63	162

Tableau 5: Crimes commis contre les filles

Ces statistiques émanent des plaintes nominales déposées par les victimes dans les commissariats à travers le pays. Ces chiffres ne prétendent pas à l'exhaustivité et peuvent varier si d'autres plaintes sont soumises par la suite ; ils fournissent un aperçu de la situation.

Un autre acteur œuvrant dans le domaine de la protection a indiqué avoir répertorié 129 incidents de violence basée sur le genre (VBG) durant la même période dans les camps de per-

sonnes déplacées dans la zone métropolitaine de Port au Prince.

Le nombre des cas de violence basée sur le genre rapportés augmente lors des périodes de carnaval, des vacances estivales, des festivités de fin d'année et d'autres festivités du pays. On a également observé une augmentation de ces cas après une situation d'urgence ou catastrophe naturelle, comme ce fut le cas pour les cyclones Sandy et Isaac.

Aperçu de la situation des femmes dans un quartier de Port-au-Prince (département de l'Ouest)

Début 2013, l'International Rescue Committee (IRC) a mené une évaluation des besoins et préoccupations des femmes et filles vivant dans le quartier Carrefour Feuille de Port-au-Prince. Cette étude a permis de faire les observations suivantes :

Les jeunes filles sont particulièrement vulnérables aux VBG, l'exploitation sexuelle et les grossesses non désirées suite à une agression sexuelle. De plus, elles sont ensuite victimes de stigmatisation et d'exclusion sociale, car elles sont souvent blâmées suite à l'agression.

L'accès aux ressources économiques et à un revenu régulier constitue pour les femmes une préoccupation constante qui les expose à des horaires de travail étendus et à des déplacements très tôt le matin ou très tard le soir, ce qui accroît leur vulnérabilité aux agressions.

Au niveau communautaire, le niveau de compréhension des VBG et la connaissance du système de référence et de prise en charge médicale et psychosociale des survivantes sont très limités.

Soutien et formation des femmes victimes de violences sexuelles

L'Association volontaire solidaire internationale (AVSI), avec le soutien de la section RVC de la MINUSTAH, a commencé la construction de centres de traitement et de référence pour les femmes victimes de violences sexuelles à Cite Soleil et à Martissant. La section RVC de la MINUSTAH finance également la construction d'un tel centre de traitement pour les femmes dans le département du Nord au sein de l'Hôpital Universitaire Justinien. Ce centre facilitera la prise en charge d'environ 700 patientes par an.

Terre des Hommes-Lausanne a lancé en 2013 un projet visant à répertorier et rencontrer les associations et groupements de femmes de Grand Goâve (département de l'Ouest). Parmi les six associations identifiées, un réseau de femmes et adolescentes dans la prostitution est devenu l'un des principaux partenaires. L'infirmière du projet protection a mené une série de formations (éducation parentale, maladies sexuellement transmissibles, protection de l'enfant et planning familial) à la suite desquelles les femmes membres du réseau sont devenues elles-mêmes formatrices dans leur communauté. Ceci a permis d'atteindre davantage de jeunes filles. La Journée internationale de la femme a été célébrée par le réseau (1.150 participants), événement organisé avec un accompagnement modeste de la part de Terre des Hommes.

Aperçu – Vulnérabilité particulière des femmes les plus démunies et accusations de sorcellerie

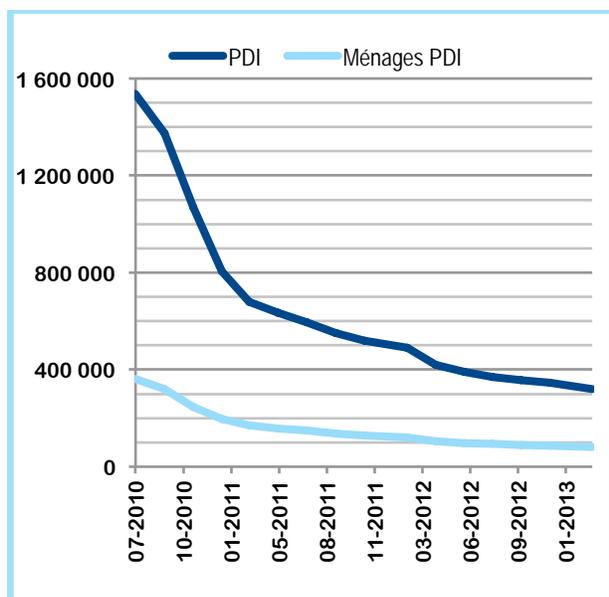
Cinq femmes, accusées d'avoir provoqué la maladie ou la mort d'un enfant par sorcellerie, ont été enlevées de chez elles dans la commune de Cité Soleil puis tuées entre le 30 janvier et le 1^{er} février par des membres de gangs armés, assistés de la population. Leurs corps ont ensuite été brûlés. Au moins quatre d'entre elles étaient âgées de 45 ans à 56 ans et l'une d'elle était handicapée au bras droit.

Bien que ce type de cas n'ait pas été fréquemment documenté au cours des dernières années, des faits similaires se seraient souvent produits par le passé. Des femmes âgées, généralement pauvres et faisant déjà l'objet de nombreuses discriminations, seraient régulièrement victimes de personnes mal intentionnées tirant profit de suspicions et de superstitions partagées par certains membres de la communauté. Cet incident pose aussi la question de la récurrence du phénomène de lynchage, par lequel la population tente de se rendre justice elle-même, au lieu de porter plainte auprès des autorités de police et de justice.

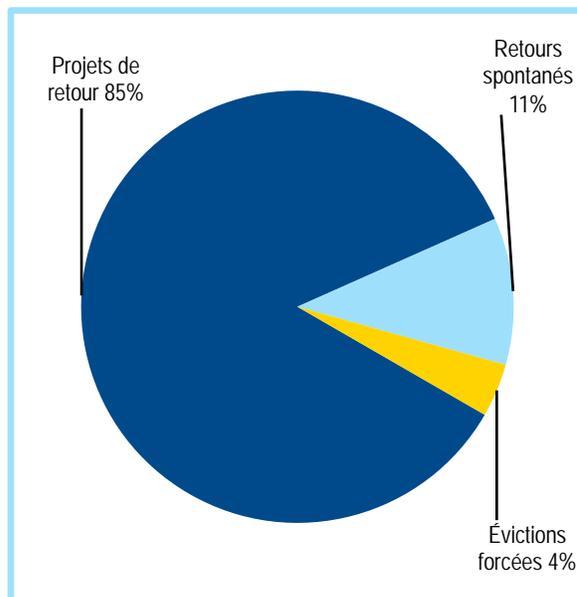
III – Les personnes déplacées internes

À la suite du séisme de janvier 2010, environ 1.5 million de personnes ont perdu leur logement ou abri. Cette situation a engendré l'installation de ces personnes sous des tentes de fortune dont les regroupements sont communément appelés « camps » ou « sites » de personnes

déplacées internes (PDI). Trois ans plus tard, cette situation perdure et plus de 320.000 personnes déplacées demeurent encore dans des camps, dans leur grande majorité dans la région métropolitaine de Port-au-Prince.



Graphique 4: Nb. de PDI et ménages - juil. 2010 - mars 2013 (DTM)



Graphique 3: Camps fermés depuis le HAP 2013

Perspectives

En mars 2013, selon l'OIM, on comptait 385 sites de déplacés pour un total de 81.349 familles et 320.051 individus, ce qui représente 25% du total de sites identifiés en 2010 (soit 1.555 camps). Depuis 2010, le nombre total de ménages déplacés a baissé de 77% et le nombre de camps de déplacés a diminué de 75%. Cette baisse est due à la fermeture des sites en résultat des programmes de retour et relocalisation (203 sites, ou 13%), des évictions forcées (175 sites, ou 11%) et des retours spontanés des PDI (792 sites, ou 51%).

Entre décembre 2012 et mars 2013, 5.064 familles ont quitté les sites de déplacés où elles vivaient. 3.764 d'entre elles (soit 74.3% du total) ont pu quitter les camps et se réinstaller dans leur communauté grâce aux programmes de retour et relocalisation menés par le Gouvernement et la communauté internationale. Durant la même période, 977 familles, soit 19,3% des 5.064 familles ci-dessus mentionnées ont dû quitter des sites en raison d'évictions forcées.

Programmes de retour/relocalisation

Le Gouvernement haïtien est soutenu par la communauté internationale, notamment l'OIM, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge et par des ONG internationales dans ses efforts pour fournir des solutions aux PDI pour quitter les camps et retourner ou être relocalisées dans les quartiers. C'est ainsi que de 2010 (début de la mise en œuvre des premiers programmes de retour et relocalisation), jusqu'à fin mars 2013, 33.194 familles ont pu bénéficier de subventions aux loyers, 7.189 familles ont reçu un appui pour la reconstruction de leurs maisons, et 25.142 familles ont pu réparer/améliorer (« retrofit ») leurs maisons, y compris dans le cadre du « projet 16/6 ».

Le « projet 16/6 »

Préoccupé par la situation des PDI dans les camps, le Gouvernement haïtien a lancé en septembre 2011 un programme de reconstruction et réhabilitation de 16 quartiers (Morne Hercule, Morne Lazard, Nérette, Delmas 60 Argentine, Panaméricaine Haute, Panaméricaine Bas, Morne et Villa Rosa, Bas Canapé Vert, Bois Patate, Jean Baptiste, Mapou/Mont Hebo , Maïs Gâté 1 et 2, Barban-court, Carrefour Clercine, Fond Delmas 31 et 33) et de fermeture de six camps de PDI à Port-au-Prince (département de l'Ouest). Début 2013, le bilan de ce projet, connu sous le nom de « Projet 16/6 », comptait la fermeture de 50 camps (dépassant les prévisions originelles de la fermeture de six camps), ainsi que le retour ou relocalisation de près de 44.000 PDI dans les quartiers visés par l'intervention, soit 11.000 familles de la région métropolitaine. Pour plus d'information, voir : <http://www.onu-haiti.org/projet-166-un-an-apres-premier-bilan-de-la-relocalisation-des-deplaces/>.

Évictions forcées

L'expression « éviction forcée » s'entend de « l'éviction permanente ou temporaire, contre leur volonté et sans qu'une protection juridique ou autre appropriée ait été assurée, de personnes, de familles ou de communautés de leurs foyers ou des terres qu'elles occupent ». En Haïti, les évictions forcées qui ont eu lieu dans les camps de PDI depuis le tremblement de terre sont responsables de la fermeture de 11% des 1.555 camps enregistrés en juillet 2010, affectant 16.104 familles entre cette date et mars 2013.

- Nombre de personnes expulsées de camps sur terrains privés de juillet 2010 à fin 2012 : selon l'OIM, 6.650 familles ont été expulsées des camps informels durant les six derniers mois de l'année 2010. Au total, 41,3% des expulsions ont eu lieu en 2010. Cette pratique a continué en 2011 (quand 35,4% de l'ensemble des ménages ont dû quitter les sites) et s'est atténuée en 2012. Au cours des six derniers mois de 2012, l'OIM a observé que 279 familles avaient été expulsées.

- Nombre de personnes expulsées de camps installés sur des terrains privés entre janvier et mars 2013 : comparé au dernier trimestre de 2012, le chiffre des expulsions forcées des personnes vivant dans les camps de déplacés est en train d'augmenter à nouveau. Cette tendance est principalement due au fait que les propriétaires de terrains privés occupés par les personnes déplacées deviennent impatients de récupérer leurs terrains. 74% des camps restants sont situés sur des terrains privés. Selon le dernier rapport de l'OIM, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 mars, 977 familles soit 4.859 individus ont été expulsés de trois camps installés sur des terrains privés dans le département de l'Ouest, qui ont donc été vidés de leurs résidents. Par ailleurs, 247 familles ont été expulsées de trois autres camps, dont certains des autres résidents ont cependant pu rester sur place pour des raisons foncières, les parcelles de terrain du camp appartenant à différents propriétaires. A la fin du mois de mars 2013,

105⁶ camps étaient sous menace d'éviction, affectant 21.596 familles.

Atteinte à l'intégrité physique et destruction de biens dans les camps

Les évictions forcées peuvent engendrer diverses violations des droits de l'homme résultant de violences physiques, psychologiques et sexuelles, destructions de propriété et autres.

Au regard de ces faits, il est essentiel que les acteurs étatiques, y compris les autorités locales, et non-étatiques travaillent d'un commun accord avec les propriétaires des terrains privés et les habitants des camps, afin d'engager les parties concernées dans un processus de négociation et de médiation pour trouver des solutions alternatives aux menaces et évictions forcées.

Atteinte à l'intégrité physique et destruction de biens aux camps Centre Accra I et Accra II, Pé-tion-Ville

Dans la nuit du 16 et la journée du 17 février, deux incendies se sont déclarés dans le camp Centre Accra I, situé dans le quartier de Juvénat (département de l'Ouest), blessant un enfant de deux ans et provoquant la destruction du camp dans lequel vivaient 936 familles selon l'OIM. Des témoins ont rapporté que le premier incendie s'est déclaré aux alentours de minuit le 16 février, quelques heures après que l'un des membres du comité du camp ait été tué par balle.

Entre les 15 et 17 février, un groupe de personnes vivant dans une communauté avoisinante ont détruit plus de 20 tentes dans le camp Accra II, également situé dans le quartier Juvénat (département de l'Ouest). Ce groupe aurait par le passé menacé d'expulsion la population du dit camp, qui compte environ 450 familles.

Suite à ces faits, la Ministre déléguée chargée des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême, Mme Rose Anne Auguste, a indiqué qu'une procédure judiciaire était en cours et que la sécurité avait été renforcée autour des camps à risque¹. (Voir communiqué de presse :

<http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=44343&Cr=haiti&Cr1=&Kw1=Haiti&Kw2=Eviction&Kw3=>

⁶ Ce ne sont pas uniquement de nouveaux cas de menaces évictions – la plupart existait avant janvier 2013.

IV. Les personnes en situation de handicap

La « Politique nationale du handicap » élaborée par le Bureau du Secrétaire d'Etat à l'intégration des personnes handicapées (BSEIPH) estime à 894.235 les personnes handicapées qui vivaient en Haïti avant le séisme de janvier 2010. Ce chiffre a augmenté de 4.000 personnes environ suite au séisme. Ce qui fait qu'aujourd'hui, on compte environ un million de personnes en situation de handicap dans le pays. Les personnes handicapées de toutes catégories d'âge et de sexe vivent sans protection et ont difficilement accès aux services de base, dont le logement, la protection sociale, les soins de santé, l'eau potable, l'éducation (5% seulement des enfants handicapés vont à l'école), l'emploi (seulement 200 personnes handicapées travaillent dans la fonction publique et très peu dans le secteur privé), et les infrastructures physiques existantes (pas de rampes, de parkings réservés, de toilettes adaptées, entre autres).

Cependant, depuis six ans environ, l'Etat haïtien a fait des efforts notables visant à l'intégration des personnes handicapées dans la vie nationale, au niveau des politiques publiques, et de la sensibilisation de la population en général.

- Politiques publiques : ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et de la Convention interaméricaine contre toutes formes de discrimination vis-à-vis des personnes handicapées ; adoption, le 13 mars 2012, d'une Loi sur l'intégration des personnes handicapées. Cette loi couvre un large éventail de droits et en particulier les droits à l'éducation, à la santé et à la réhabilitation, à l'exercice des droits politiques, et les droits au logement, au transport adapté et aux loisirs.
- Activités de sensibilisation menées par le BSEIPH, de concert avec ses partenaires internationaux et les associations de personnes handicapées : séminaires de formation, ateliers et spots de sensibilisation, production d'affiches, réalisation d'émissions télévisées, dialogues avec les autres structures de l'Etat pour les encourager à assumer pleinement leur rôle et responsabilité dans le processus d'intégration des personnes handicapées dans la société.

Institutions haïtiennes œuvrant dans le domaine du handicap

Projets de soutien à l'infrastructure

La Société haïtienne d'aide aux aveugles (SHAA) et l'Institut Montfort-Jerry Mousse œuvrant dans le domaine du handicap et détruits lors du séisme de 2010, ont été reconstruits ;

Le Centre St Vincent, et le Centre d'éducation spéciale (CES), sont en phase de reconstruction ;

Le Secrétariat d'Etat à l'intégration des personnes handicapées (SEIPH) rapporte que le Ministère de la santé publique, en partenariat avec le Gouvernement du Brésil qui fournit le support technique et financier, a commencé la construction d'un Institut haïtien de réadaptation.

V. Les personnes âgées

Focus sur l'insécurité alimentaire

Les témoignages recueillis par HelpAge International auprès des 500 personnes âgées de 55 ans et plus, vivant en milieu rural dans cinq communes confirment la situation d'insécurité alimentaire observée et rapportée par OCHA en avril 2013. Selon OCHA, 6,7 millions d'Haïtiens, dont 4,1 en milieu rural, sont en situation d'insécurité alimentaire. Pour plus d'information, voir :

http://gallery.mailchimp.com/ae620ada5956c2460fcad49f8/files/FOOD_INSECURITY_SNAPSHOT_2013_ENGLISH.pdf.

HelpAge International estime que les personnes âgées représentent un pourcentage élevé de cette population, dans la mesure où la plupart

des hommes et des femmes âgées dépendent de l'agriculture pour survivre. Les agriculteurs déclarent avoir du mal à surmonter l'impact de la tempête tropicale Isaac et de l'ouragan Sandy de 2012. Le manque de pluie et l'inaccessibilité aux semences ont eu un impact négatif sur la production agricole pour la saison d'hiver.

HelpAge International encourage la désagrégation des données sur l'insécurité alimentaire par sexe et groupe d'âge (les tranches 50-59 ans, 60-69 ans, 70-79 ans, 80 ans et plus), afin de définir plus finement le degré d'affectation des personnes âgées et de prendre en compte les besoins spécifiques de ces différents groupes d'âge dans les programmes de réponse.

Relocalisation des personnes âgées vivant dans des camps de déplacés

HelpAge International continue le processus de relocalisation de 350 personnes âgées vivant encore dans les camps de Tabarre, Delmas et Croix des Bouquets, grâce à des financements de l'Office de la Commission Européenne pour l'aide humanitaire et la protection civile (ECHO). Ces personnes reçoivent des allocations pour le loyer et l'éducation des enfants. Elles bénéficient aussi de l'accompagnement de travailleurs sociaux, des visites de leurs pairs et d'activités génératrices de revenus.

HelpAge assiste aussi 500 personnes âgées des régions rurales des communes de Petit-Goâve, Grand-Goâve, Léogane, Jacmel et Marigot dans la reconstruction ou la réparation de leurs mai-

sons affectées par le cyclone Sandy grâce à un financement du Département britannique pour le développement international (DFID). Elles reconstruisent elles-mêmes leur maison utilisant les services des ouvriers vivant dans la communauté. HelpAge fournit les matériaux de construction non-disponibles sur place et des conseils techniques pour que les maisons de campagne résistent mieux aux cyclones.

VI. lesbiennes, Homosexuels, Bisexuels et Transgenre

Entre janvier et mars 2013, la fondation SEROVIE a assisté, dans le cadre de son centre d'hébergement, 61 personnes qui avaient subi des violences liées à leur orientation sexuelle. Leur ont été fournis une assistance médicale, psychologique et nutritionnelle ainsi qu'un soutien à la réhabilitation sociale. Parmi ces personnes, on dénombrait :

- Des cas de violence contre 36 lesbiennes et travailleuses sexuelles âgées de 18 à 47 ans ;
- Des agressions verbales (tant de la part de l'entourage familial que professionnel) et physiques contre 25 homosexuels âgés de 17 à 43 ans.

Focus sur les cas les plus flagrants rapportés à Port au Prince

En février, une travailleuse du sexe a été battue, abusée sexuellement par un groupe de quatre hommes, puis violemment agressée physiquement. Elle est aujourd'hui défigurée à la suite de cette agression.

Un jeune homme de 26 ans avait dû fuir le toit parental en raison des propos désobligeants que proférait sa famille à son encontre, en raison de son inclination homosexuelle, et il vivait

depuis le séisme du 12 janvier sous une tente avec des amis, dans un camp de personnes déplacées. En mars, la tente a été détruite par des bandits et il a été contraint de regagner la demeure familiale où son père l'a menacé de mort et mordu, et ses frères l'on attaqué à coups de bâtons : « *M'ap fout pike'w pou'm met move san déyo, sanzave !* » (je te piquerai jusqu'à fait jaillir ton sang, espèce de bon à rien).

En avril, un jeune homme de 19 ans est arrivé couvert de sang au bureau de SEROVIE, portant des blessures importantes à l'épaule et bras gauche. Il a expliqué s'être fait mordre et poignarder par sa mère lorsqu'elle a appris son homosexualité.

En avril, une femme, personne déplacée interne, était hors de chez elle lorsqu'elle a été avertie que la tente où elle se logeait était en feu. Cette bénéficiaire avait déjà fait état des propos malsains et menaces dont elle était l'objet. Elle et ses deux enfants sont désormais totalement démunis. Les gens de la zone l'ont tournée en dérision : « *se bondye k'ap kale'w vye madivin sal* » (c'est Dieu qui te punit, sale lesbienne), « *Moun déjà nan mizè w'ap lage giyon sou moun* » (nous sommes déjà dans la misère, et tu veux en rajouter ?).

Début avril, un couple de lesbiennes a été chassé par les gens de leur entourage qui ont déver-

sé de la matière fécale sur leur tente.

VII. Les personnes en détention

Les conditions de détention dans les prisons et commissariats continuent de constituer un problème majeur vis-à-vis du respect des droits fondamentaux des personnes détenues et de leur protection. Par exemple :

- Entre novembre 2012 et janvier 2013, la population de la prison de Mirebalais (département du Centre) a augmenté de 421 à 466 détenus alors que la prison dispose seulement de six cellules.

- Le 22 février, une visite au commissariat de Côte-de-Fer (département du Sud-est) a révélé la présence de deux personnes attachées de façon permanente à une porte au moyen de menottes. Le chef de poste a expliqué que cette mesure visait à prévenir une évasion puisque la cellule à disposition n'est pas sécurisée.

En mars, une amélioration a été notée, par rapport au mois précédent, dans la proportion de

personnes condamnées parmi les détenus de la prison de Fort-Liberté (département du Nord-est). Cette amélioration s'explique par l'action conjointe du Doyen du tribunal de première instance et du Commissaire du Gouvernement pour améliorer la gestion des dossiers des personnes en détention provisoire et organiser des assises criminelles et audiences correctionnelles de manière régulière.

La Ministre déléguée chargée des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême, au nom du Gouvernement haïtien, a aussi œuvré à l'amélioration des conditions de vie des personnes en détention. Entre janvier et mars, elle a visité le Pénitencier national, les prisons de Pétion-Ville (prison pour femmes et mineures), du Cap Haïtien, de Saint-Marc et des Gonaïves, visites durant lesquelles ont été distribués des meubles et matelas, de la vaisselle, des produits de soins et d'hygiène et des vêtements pour les détenu(e)s.

Projets d'assistance juridique, de réinsertion et d'amélioration du cadre de vie

Terre des Hommes-Italie met en œuvre un nouveau projet dans les structures pénitentiaires de la capitale détenant des enfants, notamment le CERMICOL (Centre de réhabilitation des mineurs en conflit avec la loi) pour les garçons, et la prison civile de Pétion-Ville pour les filles (qui sont détenues avec les femmes adultes). Financé par l'Union Européenne, le projet se développera en partenariat avec le Réseau national de défense des droits humains et en étroite collaboration avec l'IBESR et la Direction de l'administration pénitentiaire. Le projet a trois axes : légal (diagnostic et plaidoyer sur les conditions de détention et suivi de cas), rééducation (formation professionnelle continue et appui psychosocial) et préparation à la sortie et réinsertion des enfants. La fin du projet est prévue pour août 2014.

La section RVC de la MINUSTAH :

- finance des infrastructures : prison de Cap Haïtien (construction d'un bâtiment administratif pour faciliter une meilleure gestion administrative), Centre haïtien de réinsertion des mineurs en conflit avec la loi de Cabaret (construction d'un bâtiment administratif), Pénitencier national (construction de six salles de formation, huit cellules, un bloc sanitaire et un centre polyvalent) ;

- soutient des projets de réinsertion socio-économique : en partenariat avec Terre des Hommes, projet (sur le point de démarrer) de réinsertion socio-économique pour les détenues à la prison civile de Pétiion-Ville, activités d'expression culturelle et artistique pour 50 détenues en janvier, concert de l'artiste Bélo pour 200 détenues en février - en partenariat avec le Comité International de la Croix Rouge (CICR) ;

- fournit une assistance juridique : en collaboration avec le Ministère de la justice et le Barreau de Port-au-Prince, financement de quatre bureaux d'assistance légale gratuite à Bel-Air, Pétiion-Ville, Carrefour et Port-au-Prince (département de l'Ouest). 2.385 personnes (dont 321 femmes) ont été assistées entre décembre 2012 et fin mars 2013. 862 de ces personnes ont bénéficiés de décision de libération.

VIII. Personnes refoulées/déportées

En juin 2011, dans une déclaration conjointe, les Hauts commissaires des Nations Unies pour les droits de l'homme et des réfugiés avaient exhorté les gouvernements étrangers à renouveler, pour des raisons humanitaires, les permis de résidence et autres mécanismes permettant aux citoyens haïtiens de résider dans ces pays. Cette déclaration rappelait qu'il était « souhaitable de ne pas mettre en péril les faibles avancées de l'état haïtien en imposant des retours « forcés ».

Alors que la majorité des problèmes posés par ces retours forcés touche à la question de la nationalité des citoyens haïtiens, cette déclara-

tion est toujours d'actualité. Souvent, les personnes déportées n'ont pas de documents confirmant leur identité. Par ailleurs, il est avéré que certaines personnes ont été déportées en Haïti alors qu'elles ne parlaient pas créole et n'avaient pas de connaissance de la culture locale, ces facteurs limitant leurs perspectives d'intégration. Enfin, le passé criminel de certaines de ces personnes, déportées par divers états de la sous-région, inquiète les autorités haïtiennes qui ont exprimé le souhait de voir une meilleure préparation pour ces renvois en envisageant, par exemple, des formations professionnelles comme préalables à un retour et correspondant aux besoins immédiats du pays.

IX. Apatrides

La nationalité est le lien juridique qui unit un Etat à un individu. La nationalité facilite la jouissance de tous les droits humains. Elle permet à un individu d'avoir des droits politiques, d'obtenir un passeport national grâce auquel il pourra voyager et de bénéficier du droit d'entrer et de résider dans son propre pays sans restriction.

Par contraste, l'apatridie se réfère à la situation d'une personne qu'aucun Etat ne considère comme son ressortissant ou citoyen « national ». Par exemple, sans preuve établissant la naissance, c'est-à-dire sans une déclaration de naissance reconnue, il est presque impossible pour un enfant d'établir son identité et donc d'obtenir une nationalité.

Moins de 2% des bureaux d'état civil sont en zone rurale, où vit plus de 60% de la population haïtienne. L'enregistrement des nouveau-nés et la gestion de l'état civil sont donc des domaines déficients en Haïti faute de moyens et d'éducation de la population. Dans ce contexte, les autorités haïtiennes estiment que le nombre de personnes à risque d'apatridie en raison de leur défaut de documentation personnelle s'élèverait à environ 2 millions, y compris les Haïtiens vivant à l'étranger.

Le Gouvernement haïtien s'est engagé à plusieurs reprises à adhérer aux deux Conventions internationales de 1954 et 1961 sur l'apatridie. Ce sujet, qui est toujours d'actualité, est une priorité qui ouvrirait la voie à l'adoption de lois sur la nationalité et l'état civil.

En concertation avec le Gouvernement haïtien, le **Haut-Commissariat aux réfugiés** va se concentrer sur les zones rurales frontalières afin d'estimer l'ampleur du problème et mener des opérations d'enregistrement ciblées sur les groupes suivants de personnes vulnérables : enfants de plus de 25 mois, femmes ou filles chefs de famille et personnes handicapées. Le HCR cherche à présent à identifier des partenaires opérationnels au niveau de la frontière terrestre.

Le HCR apportera aussi son soutien au Gouvernement haïtien pour aider à documenter des cas ciblés de personnes vulnérables vivant à l'étranger, par exemple dans l'archipel des Bahamas.

Activités à venir

Rapport (en cours de traduction en anglais) de *Help Age International* sur la situation des personnes âgées en Haïti. Ce rapport décrit la vulnérabilité particulière des personnes âgées en termes d'accès à un revenu y compris une pension, aux soins de santé et à l'assistance humanitaire entre autres.

Que faisons-nous?

Le « Cluster Protection » est un mécanisme de coordination ayant pour objectif d'appuyer le Gouvernement haïtien dans ses efforts pour orienter et coordonner la préparation et la réponse humanitaire à des désastres en s'assurant que les droits, la dignité et la sécurité des personnes sont respectés selon le principe de non-discrimination. Le Cluster réunit des partenaires institutionnels haïtiens et des organisations internationales (inter-gouvernementales et non-gouvernementales). Certains acteurs travaillent à la promotion des questions de protection des personnes en général quand d'autres acteurs se focalisent sur les thématiques plus spécifiques de la protection de l'enfance et des violences basées sur le genre. Le « Cluster Protection » est actuellement dans une phase de transition dont l'objectif est de transférer les responsabilités de coordination aux autorités nationales.

Contactez nous

Cluster Protection Haïti

Email : clusterprotectionhaiti2012@gmail.com

Téléphone : 37010358

Qui sommes-nous ?



MINUSTAH



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

